

## **TRANSIDENTITÉS À L'ÉCOLE : ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES, LES FAMILLES ET LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE**

**Mika Alison<sup>1</sup>**

Depuis quelques années, de plus en plus d'établissements scolaires font état d'élèves qui indiquent ne plus se reconnaître dans le genre qu'on leur connaissait jusqu'alors. Ces derniers formulent souvent - mais pas toujours - des demandes d'aménagements au sujet de leur identité : l'emploi d'un nouveau prénom et/ou de nouveaux pronoms pour parler d'eux, une carte de cantine ou un carnet de liaison en adéquation avec leur identité ou encore l'accès aux espaces genrés qui leur correspondent mieux. Face à ces demandes, les professionnels de l'éducation sont parfois désemparés et font part de leur manque de connaissance sur le sujet, leur peur de blesser les élèves ou encore leur besoin d'informations claires sur ce qu'ils peuvent faire. Certains émettent également des réserves sur le bien-fondé de ces demandes.

Afin de mieux accompagner ces situations, l'Éducation nationale a publié en septembre 2021 une circulaire intitulée "Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire."<sup>2</sup> Si ce texte rend tangible la volonté d'améliorer l'accueil des élèves transgenres à l'école, il ne répond pas à toutes les situations et apporte assez peu d'informations pour éclairer les professionnels de l'éducation sur ce que sont les transidentités. Or, mieux cerner le sujet est fondamental pour éviter les maladroites, sortir des fausses représentations, et in fine mieux accompagner les élèves concernés. En complément de cette circulaire, des formations commencent à se mettre en place au sein des EAFC<sup>3</sup> (Écoles Académiques de la Formation Continue), et j'ai la chance de pouvoir y contribuer dans l'académie de Nancy-Metz. L'article qui suit se veut être un résumé des contenus que j'essaie de transmettre aux personnels de l'Éducation nationale lors de ces temps de sensibilisation.

### **I - Transidentités à l'école : de qui et de quoi parle-t-on ?**

#### A. Une question d'identité avant tout

Une personne transgenre est une personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qui lui a été assigné au début de sa vie. À la naissance, on attribue un genre (garçon ou fille) en fonction du sexe observable chez l'individu, à savoir ses organes génitaux externes. De ce genre découle aussi la mention de sexe inscrite à l'état-civil : l'individu sera dit né de sexe masculin ou de sexe féminin.

Or, l'identité de genre de l'individu, c'est-à-dire le ressenti intime et profond d'appartenir à un genre précis, n'est pas toujours en accord avec le genre assigné à la naissance.

<sup>1</sup> Professeure de SVT en collège, experte associée et formatrice au sein du groupe contre les LGBTphobies de l'académie de Nancy-Metz, militante associative au sein de l'association Contact, et autrice de l'ouvrage *Vivre sa transidentité à l'école. Parcours et point de vue d'une transeignante*, paru aux éditions Double Ponctuation en 2022.

<sup>2</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>

<sup>3</sup> <https://www.ac-nancy-metz.fr/cycle-agir-contre-les-discriminations-et-pour-plus-d-egalite-124207>

Une personne transgenre réalise ce décalage à un moment donné de sa vie et il n'y a pas de généralité sur l'âge de cette prise de conscience : elle peut aussi bien avoir lieu au cours de la petite enfance que pendant l'adolescence ou bien encore à l'âge adulte. De la même façon, la compréhension de sa propre identité se déroule de manière unique pour chaque personne, que ce soit sur le plan de la temporalité, des émotions ressenties ou des mots pour l'exprimer.

La proportion de personnes transgenres tend à être mal estimée ou mal comptabilisée dans les recensements de population. Le Canada a néanmoins publié des statistiques récentes issues du dernier recensement national (2022) indiquant que 0,33 % des individus âgés de 15 ans et + étaient des personnes transgenres. La transidentité est donc un phénomène concernant une minorité de personnes, mais qui, ramenée à la population d'un pays comme le Canada, représente environ 100.000 individus de tous âges, origines et catégories socio-professionnelles.

Quand on parle de personnes transgenres, il est important de prendre conscience de la diversité des situations derrière ce terme et du vocabulaire adapté pour y faire référence. Ainsi, l'étiquette transgenre regroupe :

- Les hommes transgenres, à savoir des personnes ayant été déclarées femme à la naissance, mais dont l'identité de genre est celle d'un homme.
- Les femmes transgenres, à savoir des personnes ayant été déclarées homme à la naissance, mais dont l'identité de genre est celle d'une femme.
- Les personnes non-binaires, c'est-à-dire les personnes transgenres qui ne se reconnaissent dans aucun des deux genres binaires (homme et femme).

Parmi les différentes situations évoquées ci-dessus, je constate que ce sont souvent les identités non-binaires qui perturbent le plus les professionnels qui accueillent des élèves transgenres. Ils évoquent souvent des difficultés à se représenter ce que recouvre la non-binarité, voire questionnent sa légitimité ou bien y voient un choix politique ou intellectuel de rejeter les stéréotypes de genres. Or, si nos sociétés occidentales fonctionnent depuis longtemps selon une vision binaire du genre, ce n'est pas le cas de nombreuses autres cultures où plus de deux genres sont reconnus. Ce n'est pas non plus une nouveauté dans nos sociétés : il y a plus d'un siècle, le médecin allemand Magnus Hirschfeld évoquait déjà l'existence des personnes non-binaires dans ses travaux sur les « intermédiaires sexuels »<sup>4</sup> publiés en 1910. Il est d'ailleurs le premier médecin à avoir accompagné des personnes transgenres dans des démarches de transition médicale : il est donc faux d'imaginer que les transidentités sont apparues ces dernières années.

Il est important d'éviter des formulations que j'entends quasi systématiquement lorsque je rencontre des professionnels de l'Éducation nationale pendant des temps de sensibilisation ou de formation autour des transidentités comme « une fille qui veut devenir un garçon » ou réciproquement. Une personne transgenre ne veut pas devenir, elle est, son identité est claire pour elle lorsqu'elle la formule et elle en fait part aux personnes autour d'elle afin que celles-ci la prennent en considération. L'expression « un garçon qui veut devenir une fille » met l'emphase sur le genre assigné, celui dans lequel la personne ne se reconnaît pas. Elle indique que l'on considère son ancienne identité comme plus « naturelle » ou valide que celle dont elle nous fait part. C'est un des points auquel il faut veiller lorsqu'on parle avec une personne transgenre, mais aussi lorsqu'on parle d'elle.

Une autre expression couramment entendue lorsqu'on parle de transidentités dit que la personne « est née dans le mauvais corps ». Si ces mots sont parfois employés par les per-

4 Un aperçu des travaux de Magnus Hirschfeld : <https://journals.openedition.org/genrehistoire/4215>.

sonnes directement concernées, ils ne reflètent pas la diversité des situations et réduisent les transidentités à une question corporelle de manière simpliste. Ils participent également à créer une vision biaisée des parcours de transition où les actes médicaux seraient incontournables et prépondérants pour tout le monde. Or, le plus petit dénominateur commun aux personnes transgenres est bien le décalage entre identité assignée à la naissance et identité réelle. Au-delà, chaque parcours de vie trans est unique et un nombre non-négligeable d'entre eux s'affranchit complètement de l'aspect médical. De plus, il est important de noter que l'usage du terme «transsexuel» est à proscrire : il s'agit d'un terme issu de la psychiatrie, qui renvoie à une époque où les personnes transgenres étaient considérées comme des malades mentales (la France a retiré les transidentités de la liste des affections psychiatriques en 2010, l'OMS en 2019) et où l'accès à un accompagnement médical, si cela était souhaité par la personne, était extrêmement restreint, validé par une équipe médicale en fonction de critères obscurs et peu respectueux du bien-être des personnes concernées. Il est à noter qu'à cette époque et ce jusqu'en 2016, une personne transgenre devait être stérilisée pour pouvoir voir sa mention de sexe changée sur son état civil. La France a régulièrement été sanctionnée à ce propos par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Pour ce qui concerne les publics scolaires, c'est principalement au secondaire qu'on entend parler d'élèves transgenres ces dernières années. Si on ne dispose malheureusement pas encore de statistiques au niveau académique ou national, les chiffres que je peux relever dans mes questionnaires lors de formations destinées aux professionnels de l'Éducation nationale tendent à indiquer que les élèves transgenres sont devenus vraiment visibles dans les établissements scolaires entre 2018 et 2020. En général, les collègues présents aux formations font part d'un faible nombre d'élèves concernés (un élève sur 400 en moyenne), mais ce nombre tendait clairement vers zéro avant 2018 : c'est ce qui explique les réactions surprises, voire parfois paniquées de certains collègues face à des situations qui leur étaient complètement inconnues et qui concernent un sujet qu'ils maîtrisent mal.

### B. Comprendre la diversité des parcours de transition

Une personne qui réalise le décalage entre son identité et celle qu'on lui a assignée peut décider d'entamer une transition de genre, c'est-à-dire un ensemble de démarches visant à pouvoir vivre de la manière la plus confortable possible son identité de genre au quotidien. Les transitions prennent des formes très diverses qui ne sont pas uniquement – voire pas du tout dans certains cas – les parcours médicalisés qu'on nous présente encore trop souvent dans des reportages sensationnalistes. Ces transitions étant désormais une réalité pour certains des élèves que nous accueillons dans nos établissements scolaires, en connaître les contours est un atout pour assurer un accueil bienveillant à celles et ceux qui les vivent au sein de l'institution scolaire. Toute transition, quelle que soit la forme qu'elle revêt, a pour objectif de se sentir mieux par rapport à son identité : les personnes concernées parlent d'euphorie de genre lorsqu'elles ont le sentiment d'être reconnues pour qui elles sont vraiment et plus au travers de leur ancienne identité. Il est à noter que chaque parcours de transition est unique, aucune des étapes mentionnées ci-dessous n'est obligatoire et la seule finalité est de se sentir confortable vis-à-vis de soi-même et de la manière dont les autres nous identifient.

Vivre sa véritable identité au quotidien suppose de la faire connaître aux autres : c'est ce qu'on appelle la transition sociale. Ce premier aspect d'une transition de genre est souvent le plus important, car il va modifier ses rapports sociaux avec l'extérieur : en se présentant sous une identité différente de celle qu'on lui connaît, la personne transgenre s'affirme, mais prend également le risque de vivre rejet, incompréhension et moqueries.

Cette transition sociale passe généralement par un certain nombre de coming-out, c'est-à-dire

l'annonce de sa transidentité à une autre personne. C'est l'occasion de faire part de sa nouvelle identité à l'autre en lui indiquant le prénom choisi, les pronoms et accords de genre correspondant. Ainsi par exemple, un jeune homme transgenre pourra indiquer le souhait qu'on utilise un prénom masculin, le pronom «il» et des accords masculins lorsqu'on se réfère à lui à l'avenir. C'est d'ailleurs au travers de cette démarche que certains élèves en transition informent les adultes de leur établissement scolaire de leur nouvelle identité. L'emploi d'un nouveau pronom et/ou d'un nouveau prénom en public a parfois une dimension expérimentale : dans son cheminement pour mieux comprendre son identité, une personne transgenre peut passer par cette étape pour voir ce qui se joue du point de vue émotionnel la concernant.

Un autre aspect perceptible de cette transition sociale peut se jouer au niveau de l'expression de genre : en jouant sur son apparence (habillement, accessoires, maquillage, coupe de cheveux) sa voix ou son langage corporel, une personne transgenre affirme son identité pour elle-même comme pour les autres. Il est toutefois important de noter que toutes les personnes transgenres ne souhaitent pas agir sur leur expression de genre, et qu'à l'inverse un élève identifié comme garçon qui viendrait maquillé au lycée ou une élève identifiée comme fille qui adopterait une coupe de cheveux perçue comme masculine ne sont pas nécessairement dans une démarche de transition : on peut remettre en question les stéréotypes genrés sans pour autant être en questionnement sur sa propre identité.

Au cours de sa transition, on peut souhaiter officialiser son identité auprès de l'état-civil et donc obtenir légalement un changement de prénom(s) et/ou de mention de sexe sur son acte de naissance. On parle généralement de transition administrative. Si le changement de prénom est simplifié (démarche auprès de la mairie, généralement validée quelques semaines après la demande) et ouvert aux mineurs sous couvert de l'autorisation de leurs responsables légaux, modifier la mention de sexe requiert en revanche de passer devant le tribunal judiciaire (délai moyen de six mois) et n'est accessible qu'aux personnes majeures. Ici encore, toutes les personnes transgenres n'éprouvent pas le besoin d'effectuer tout ou partie de ces changements d'état-civil. Concernant les élèves, si un acte de naissance modifié n'est pas nécessaire pour l'emploi d'une identité d'usage au sein de son établissement scolaire, il est en revanche impératif pour que la bonne identité figure sur les bulletins de notes, convocations aux examens et diplômes obtenus. Ce point sera d'ailleurs détaillé plus loin dans l'article.

Enfin, afin que leur corps soit plus en adéquation avec leur identité, un certain nombre de personnes transgenres peuvent avoir recours à l'aide du corps médical pendant leur parcours : on parle de transition médicale. Les outils médicaux à disposition des personnes transgenres sont variés et chaque personne transgenre choisit ce qui lui semble pertinent : il n'y a pas un parcours type idéal qui inclurait nécessairement des interventions chirurgicales et/ou des traitements hormonaux pour tout le monde.

Parce que l'aspect médical des transitions est souvent instrumentalisé pour faire peur autour du thème des transidentités chez les adolescents, il est fondamental d'énoncer clairement que l'accès aux outils médicaux est très contrôlé par le monde médical, et d'autant plus pour les mineurs. Aucun acte chirurgical n'est envisagé avant l'aube de la majorité et le cas échéant il est conditionné à l'autorisation des responsables légaux. Les traitements hormonaux suivent la même logique. Pour les adolescents, des traitements retardant la puberté existent, mais ils sont peu prescrits en France aux jeunes personnes transgenres, quand bien même les études sérieuses réalisées sur le sujet (comme celle de l'Association for Child and Adolescent Mental Health réalisée en 2020<sup>5</sup>) montrent une

---

5 Review: Puberty blockers for transgender and gender diverse youth-a critical review of the literature (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33320999/>).

balance bénéfiques/risques qui plaide clairement en faveur de leur emploi. Leur utilisation ne fait d'ailleurs jamais débat chez les jeunes personnes cisgenres chez qui une puberté trop précoce fait son apparition.

S'il faut donc retenir une chose concernant les parcours de transition, c'est bien qu'ils sont propres à chaque personne transgenre et que leur finalité pour la personne concernée est d'atteindre sa zone de confort vis-à-vis de sa propre identité et de la manière dont celle-ci est reconnue par l'extérieur. Il est donc contre-productif de se projeter lorsqu'une personne nous annonce qu'elle est en transition, et encore plus de poser des questions sur d'éventuelles étapes médicales : en plus d'être intrusives, celles-ci peuvent-être totalement déconnectées des attentes de la personne en transition ou lui renvoyer l'idée qu'elle ne sera pas considérée comme valide dans son identité si elle n'effectue pas telle ou telle procédure. Comme dit plus haut, le point central des transidentités n'est pas tant une affaire de corps ou de documents administratifs qu'une question d'affirmer sa vraie identité et d'être reconnu par l'autre dans celle-ci : en avoir conscience, c'est avoir accompli une grande partie du chemin vers la compréhension du vécu des personnes transgenres.

## II – Accueillir et accompagner les élèves transgenres et leur famille

Ce sont donc les aspects sociaux et administratifs d'une transition qui peuvent faire l'objet d'un accompagnement à l'école. À ce sujet, je tiens à rappeler un point important que je répète à chaque intervention auprès de professionnels de l'éducation : nous n'avons pas à intervenir dans le questionnement et/ou la transition d'un élève. Dans un contexte où toute évocation des thématiques LGBTI au sein de l'école provoque une levée de boucliers chez certains groupes conservateurs, voire une panique morale<sup>6</sup>, il est primordial de rappeler que le rôle de l'école est d'accueillir ses usagers dans toute leur diversité et de leur assurer les meilleures conditions possibles pour se construire en tant que futur citoyen et dessiner leur orientation professionnelle.

En revanche, et notamment depuis la circulaire du 29 septembre 2021 intitulée « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire », l'école reconnaît qu'elle accueille des élèves en transition de genre ou en questionnement sur leur identité et qu'elle veille à ce qu'ils puissent vivre leur scolarité sans risquer de subir les discriminations et violences dont on les sait trop fréquemment victimes. Après les travaux de recherche sur la Santé LGBTI<sup>7</sup> qui indiquaient que 72 % des élèves transgenres reconnaissaient avoir vécu une scolarité « dégradée ou très dégradée » du fait de leur transidentité et le drame du suicide de la jeune Fouad, lycéenne transgenre de 17 ans en décembre 2020, l'institution a posé les bases d'un cadre permettant de prendre en compte les vécus spécifiques des élèves transgenres et de les accompagner dans leur scolarité. Les préconisations que je livre dans cet article se basent sur ce texte réglementaire, mais également sur mon expérience professionnelle en tant qu'enseignante et formatrice Éducation nationale, ainsi que ma pratique de l'accueil et de l'écoute comme bénévole pour l'association LGBT Contact (accueillant les personnes LGBT, en questionnement ainsi que leurs proches pour faciliter le dialogue). En plus de l'accueil des élèves, ces recommandations visent aussi à favoriser la communication avec les familles sans lesquelles l'école n'a que peu de marge de manœuvre pour aménager le quotidien des élèves transgenres.

6 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Panique\\_morale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Panique_morale)

7 Santé LGBT : les minorités de genre et de sexualité face aux soins (<https://journals.openedition.org/lectures/41401?lang=fr>).

### A. Créer un climat propice à l'accueil de la parole des élèves transgenres

Il existe différentes situations dans lesquelles on peut prendre connaissance de la transidentité d'un élève : si certaines sont subies (« outing » par un tiers, quand une personne révèle la transidentité –ou l'orientation amoureuse – d'une autre sans son accord), la plupart du temps elles émanent directement de la personne concernée ou d'un de ses parents. Lors de mes entretiens avec des équipes éducatives, je recueille beaucoup de témoignages de collègues qui relatent comment un élève, au cours d'un entretien en privé avec eux, leur a fait part pour la première fois au sein de l'établissement d'une demande d'employer un autre prénom ou de les genrer différemment. Ce type de situation se produit lorsque l'adulte en question est perçu par l'élève comme digne de confiance, capable d'être à l'écoute de ce qu'il vit et potentiellement ouvert sur les thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Ma rencontre en milieu associatif avec de jeunes adultes trans expliquant avoir fait leur premier coming-out scolaire à un professeur qu'ils avaient déjà entendu recadrer fermement un propos homophobe en classe ou aborder certains sujets en classe de manière inclusive conforte l'idée que nos postures professionnelles et nos propos comptent beaucoup dans ces situations. Signaler de manière explicite sa disponibilité pour aborder les thématiques LGBTI est également une approche positive : dans l'académie de Créteil, Anaïs Jaunas, CPE au collège E. Cotton de Montreuil, a créé un logo baptisé « Queereille »<sup>8</sup> afin de s'identifier comme interlocutrice bienveillante pour les élèves LGBTI. Ce symbole peut être librement employé par d'autres professionnels dans d'autres établissements pour se signaler auprès des élèves.

De manière plus large au niveau de l'établissement, les initiatives visant à aborder les questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre de manière visible contribuent à mettre les usagers de l'école dans une situation de confiance pouvant favoriser un coming-out auprès du personnel. Campagne d'affichage du ministère de l'Éducation nationale contre les LGBTIphobies<sup>9</sup>, interventions d'associations sur les temps d'éducation à la sexualité pour aborder les thématiques LGBTI, existence d'une AGIS (Alliance Genres, Identités, Sexualités)<sup>10</sup> ou encore événements organisés autour de certaines dates clés comme le 11 octobre (journée du coming-out) ou du 17 mai (journée internationale contre l'homophobie et la transphobie), toutes ces actions alimentent le sentiment pour un élève trans au placard d'être dans un établissement où vivre son identité en sécurité est envisageable. La régulation des incidents de vie scolaire à caractère LGBTIphobes est aussi un marqueur fort permettant de savoir si on sera suffisamment protégé par l'école en tant que victime de tels agissements.

### B. Recevoir la parole d'un élève transgenre ou en questionnement

La circulaire pose un principe fondamental dans le cas où un élève fait part de sa transidentité ou de son questionnement à un adulte : celui de la confidentialité, basée sur le droit de chaque individu au respect de sa vie privée. Sauf autorisation expresse de l'élève, l'adulte ne doit pas communiquer l'information : ceci est valable aussi bien pour les élèves, les collègues et les parents de l'élève concerné. La mise en danger possible de l'élève suite à une fuite de cette information doit être à tout prix évitée. Clarifier la nature confidentielle de l'entretien est extrêmement utile pour mettre l'élève en confiance : il aura ainsi l'assurance de pouvoir se confier sans risque que les choses ne lui échappent. En revanche, rien n'interdit de suggérer à l'élève d'entrer en contact avec d'autres adultes

8 <https://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/spip.php?article564>

9 <https://www.education.gouv.fr/contre-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole-40706>

10 Les AGIS sont une initiative d'origine canadienne où des élèves épaulés par des adultes de l'établissement mettent en place des groupes d'échange autour des questions de genre, d'identité et de sexualité (<https://agis.interligne.co/>).

de l'établissement dont on sait qu'ils sont disposés à l'écouter, l'accompagner et faire avancer sa situation. La confidentialité ne concerne évidemment pas les éléments qui pourraient faire penser à une situation de danger pour l'élève : si par exemple ce dernier évoque des envies suicidaires, un signalement est nécessaire auprès du chef d'établissement sur ce point, mais sans pour autant devoir aborder la question de la transidentité.

Enfin, garder l'information secrète n'interdit pas d'avoir soi-même besoin d'une écoute en tant que professionnel : il peut être judicieux de se rapprocher d'associations avec lesquelles échanger sur le sujet ou de toute autre personne qui paraîtrait pertinente. En tant que bénévole écoutante pour l'association Contact, j'ai déjà eu en ligne des enseignants qui avaient besoin d'évoquer ce qu'ils vivaient ou qui étaient en recherche d'informations pour mieux aider leurs élèves.

L'écoute de l'élève doit toujours être au cœur de ce type d'entretien. Il faut le laisser parler, éviter d'orienter ses réponses et ne pas intervenir dans le questionnement : des formulations comme «tu n'es pas un peu jeune pour t'en préoccuper?» «tu en es sûr.e?» sont à proscrire. L'idée est de savoir où en est l'élève et aussi de recueillir ses besoins. Trouver une oreille attentive peut-être la seule demande à un moment donné. Inversement, d'autres vont formuler des attentes précises (emploi d'un autre prénom et/ou pronom, demande d'échange avec les parents pour officialiser son identité à l'école, etc.) pour lesquelles il convient d'apporter les réponses adaptées. Là aussi, il est préférable de ne pas anticiper ces besoins ou d'en orienter la formulation, mais de préférer des questions ouvertes comme «quel type d'aide peut-on t'apporter?».

Au sujet de l'emploi d'un prénom d'usage et/ou d'autres pronoms, si la circulaire pose que ce changement à l'échelle de l'établissement doit être validé par les responsables légaux de l'élève s'il est mineur (c'est de droit pour les majeurs et personnes émancipées), la pratique au niveau individuel est beaucoup plus libre. Il convient néanmoins de faire attention à la situation de l'élève : accepter d'employer un autre prénom en classe suppose que l'information devienne publique non seulement vis-à-vis de ses camarades, mais également de l'extérieur : dans le cas où l'entourage familial est farouchement opposé à la démarche de son enfant, les risques qu'ils réagissent violemment en apprenant l'information par un tiers ne sont pas négligeables. J'ai eu l'occasion d'accompagner une situation de ce type en 2021 et les craintes pour la sécurité de l'élève étaient élevées, avec des menaces de thérapie de conversion dans le pays d'origine de la famille. Les échanges avec l'élève doivent être donc l'occasion d'avoir une idée du contexte dans lequel l'élève se trouve : ses parents sont-ils au courant? Quelle a été ou pourrait être leur réaction? Qu'en est-il de ses camarades? L'âge et le degré d'autonomie de l'élève sont aussi des facteurs importants à prendre en considération.

Dans tous les cas, il est important de faire comprendre à l'élève que la possibilité de vivre son identité de manière claire au sein de l'établissement est permise par la circulaire, mais conditionnée à l'accord de ses responsables légaux s'il est mineur. Quelle que soit notre position sur le sujet – et la mienne en tant que personne concernée est forcément critique sur ce point – c'est le cadre actuel fixé par la circulaire. Il faut également clarifier que l'établissement peut accompagner le dialogue avec la famille – c'est un autre point préconisé par le texte de 2021 – et que si l'élève en fait la demande, une rencontre peut être organisée avec ses représentants.

### C. Accueillir la famille et instaurer le dialogue avec elle

Qu'il s'agisse d'un entretien sollicité par les responsables légaux de l'élève ou par l'établissement, la communication avec les parents est une étape cruciale et incontournable

pour permettre le meilleur accompagnement possible d'un élève transgenre. Si l'obtention de leur accord est indispensable pour autoriser l'emploi d'une identité d'usage au sein de l'établissement, les enjeux d'une telle rencontre vont bien au-delà.

Dans la plupart des situations, les parents sont ouverts au dialogue, mais viennent souvent avec des craintes pour leur enfant qui découlent à la fois de leurs représentations des transidentités, mais aussi de la connaissance des violences LGBTIphobes ayant cours dans la société et dont les établissements scolaires ne sont malheureusement pas exempts. Leur temporalité est aussi souvent radicalement différente de celle de leur enfant : là où ce dernier désire probablement obtenir rapidement des aménagements qui lui permettent de vivre son identité publiquement, la famille qui vient de prendre connaissance de la situation peut se sentir perdue et souhaiter avant tout éviter la précipitation.

Il est important que les personnels échangeant avec les parents soient en capacité de les rassurer sur la volonté de l'établissement de veiller à la sécurité et au bien-être de l'élève accueilli.

Étant donné que c'est surtout l'aspect social de la transition qui va s'exprimer à l'école, il faut indiquer clairement les aménagements possibles pour l'élève au sein de l'établissement. Sur ce point il peut être très utile de définir un protocole d'accueil propre à l'établissement, basé sur la circulaire et permettant d'apporter des réponses explicites et concrètes aux demandes des parents. Par exemple, si la circulaire ouvre différentes possibilités concernant les espaces non-mixtes (toilettes, vestiaires, dortoirs...) toutes ne sont pas adaptées à la réalité d'un établissement donné. Il est donc judicieux de pouvoir présenter ce qui est réellement possible dans l'établissement plutôt que d'afficher un flou qui pourra angoisser la famille ou l'élève. Être capable de mettre en valeur l'accompagnement d'autres élèves par le passé, avoir des personnels impliqués régulièrement dans ces démarches sont autant d'éléments à même de créer un sentiment de confiance de la famille vis-à-vis de l'établissement. De la même façon, une bonne connaissance de l'environnement dans lequel évolue l'élève est primordiale : savoir que son enfant est entouré d'un groupe d'amis qui veillera sur lui dans son quotidien d'élève est un facteur rassurant pour les familles.

Si la famille exprime le souhait que son enfant puisse exprimer son identité au sein de l'établissement, il convient d'être à l'écoute des besoins exprimés, car chaque situation sera unique. Si on revient à l'exemple des espaces non-mixtes, la circulaire propose de laisser l'élève accéder à l'espace correspondant à son identité ou bien d'avoir accès à des espaces « neutres » (toilettes de l'infirmerie, vestiaires des enseignants dans les installations sportives, chambre séparée des dortoirs genrés à l'internat...) tout en indiquant le risque de stigmatisation. Dans les faits, les demandes sur ce point peuvent se révéler très différentes dans des situations qui semblaient au départ pourtant similaires. Deux jeunes hommes trans (personnes assignées filles à la naissance, mais dont l'identité de genre est masculine) ont apporté un témoignage dans mon académie lors de rencontres professionnelles autour des transidentités en 2021. Pour le premier, lorsqu'il a finalement été connu sous son identité masculine dans son établissement, il a toutefois désiré rester dans les vestiaires « filles » en EPS : il était entouré d'un groupe de copines qui veillaient à ce que tout se passe bien pour lui et se serait senti en danger au sein du vestiaire « garçons ». À l'inverse, l'autre jeune homme trans désirait utiliser les vestiaires correspondant à son identité masculine et ce d'autant plus qu'il avait plusieurs amis de longue date avec lui aux côtés desquels il se sentait parfaitement en sécurité. À chaque fois, la demande formulée par l'élève et ses proches se reposait sur l'environnement social de l'élève et a contribué à améliorer le vécu scolaire de ce dernier.

Les situations où la famille refuse de laisser son enfant vivre son identité sont les plus délicates à gérer pour un établissement, en particulier s'il y a rupture du dialogue de la part des responsables légaux. En l'état actuel du texte, il n'y a aucune solution miraculeuse et une attention particulière doit être apportée à l'élève, notamment en étant vigilant quant à son bien-être psychologique et en lui proposant un espace de parole s'il en ressent le besoin. Le fait que la circulaire indique la nécessité de l'aval des deux responsables légaux – lorsqu'ils existent – pour employer l'identité de l'élève au sein de l'établissement peut être source de blocage lorsqu'il y a désaccord entre les deux parents. Dans tous les cas, lorsque le dialogue est compliqué avec une famille, il peut se révéler utile de proposer l'aide d'une association accueillant des parents de personnes LGBT telles que les associations Contact<sup>11</sup> ou Transparents<sup>12</sup>.

#### D. Acter et faire respecter l'identité de l'élève au quotidien

Comme expliqué au fil de cet article, l'emploi d'une identité d'usage au sein d'un établissement scolaire est de droit pour les élèves majeurs ou mineurs émancipés, et conditionné à l'autorisation des responsables légaux pour les élèves mineurs. Dans tous les cas, cette identité doit pouvoir être affichée sur tous les supports identifiant l'élève au quotidien : les listes d'appels, l'espace numérique de travail, le carnet de liaison, la carte de cantine... Mais elle doit surtout être respectée par l'ensemble de la communauté scolaire. Ce qui suppose de la vigilance quant aux éventuelles remarques négatives et moqueries des camarades, mais malheureusement aussi des adultes de l'établissement. Les témoignages d'élèves trans ayant eu à se plaindre du refus d'un adulte d'adopter leur nouvelle identité en dépit de son officialisation dans l'établissement sont encore trop nombreux. Dans ce type de situation, l'effet est d'autant plus dévastateur qu'il émane d'une personne en position d'autorité, ce qui peut encourager des comportements discriminatoires chez certains élèves. Afin d'éviter ce type de réaction, une communication claire de l'établissement vis-à-vis des personnels travaillant avec l'élève accompagné est importante. Si on peut comprendre qu'il faille un peu de temps pour mettre à jour sa perception d'une personne transgenre, le fait de refuser intentionnellement de respecter son identité n'est jamais acceptable et devrait faire l'objet d'une intervention de la direction et d'un rappel à la loi. La circulaire le fait d'ailleurs clairement en citant une décision récente du Défenseur des droits :

*« Dans sa recommandation générale de juin 2020 sur les droits des personnes transgenres, le Défenseur des droits, notamment saisi par un lycéen transgenre qui se heurtait au refus de l'équipe enseignante de prendre en compte son identité de genre, a estimé que « tout agissement lié à l'identité de genre subi par une personne [...] et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant » caractérise une discrimination prohibée au sens de la loi du 27 mai 2008. »*

L'identité d'usage au sein de l'établissement a toutefois ses limites : elle ne peut pas être répercutée sur les bulletins scolaires, les convocations aux examens et les diplômes obtenus. C'est un fait important à rappeler aux familles et élèves accompagnés, car seul le changement d'identité à l'état-civil, s'il est envisagé, peut remédier à ce problème. La mise à jour des diplômes déjà édités est de droit une fois les changements d'état-civil officialisés, et ce sans limite de durée.

<sup>11</sup> <https://www.asso-contact.org/>

<sup>12</sup> <https://www.transparents.info/>

Un dernier élément pris en considération par la circulaire concerne l'expression de genre et vaut pour tous les élèves, qu'ils soient transgenres ou non. Il est clairement mentionné dans le texte que « *il convient également de s'assurer que les règles de vie scolaire, en particulier celles relatives aux tenues vestimentaires, ne font pas l'objet de consignes différenciées selon le genre. Ainsi, les vêtements et accessoires autorisés et interdits le sont pour tous les élèves sans distinction, notamment lorsque ces interdictions sont justifiées par des impératifs de sécurité. Il en va de même pour le port du maquillage et des bijoux - y compris dans les filières professionnelles et durant les périodes de formation en milieu professionnel.* » Un autre paragraphe enjoint aux personnels de veiller à ce qu'aucun élève ne soit moqué en raison de son expression de genre. Sur ce sujet, le texte affirme donc le droit de s'habiller, se coiffer, se maquiller... Indépendamment de son genre, et ce également dans les filières professionnelles : on ne peut donc plus exiger d'une jeune femme en filière hôtellerie-restauration de faire le service en jupe ou en talons y compris lors des stages en entreprise.

#### E. Accompagner les professionnels dans leur perception des transidentités.

Comme je l'ai indiqué au début de l'article, si les élèves transgenres sont statistiquement très minoritaires au regard de l'effectif total d'un établissement (environ un pour 400 élèves), leur visibilité est très récente à l'école. Ceci fait écho à la situation plus générale des personnes transgenres dans la société qu'on peut voir de manière significativement plus importante dans les médias comme dans notre quotidien. Cette visibilité n'est pas que quantitative : les représentations actuelles sont nettement plus positives et nuancées que par le passé et des figures publiques transgenres permettent de sortir des clichés véhiculés jusqu'au début des années 2010. Ainsi il est plus facile pour une personne qui se questionne de réaliser qu'elle n'est pas seule et qu'elle pourrait elle aussi entamer une transition sans devoir subir le déclassement, les violences et l'ostracisation qui semblaient promises aux personnes transgenres dans les portraits réalisés par le passé. Au lieu d'attendre au placard pendant de longues années, des adolescents et jeunes adultes trans affirment leur identité plus tôt que ne l'ont fait les générations qui les ont précédées.

Or, cette visibilité nouvelle prend de court beaucoup de personnes n'ayant aucune idée ou une vision très biaisée de ce que sont réellement les transidentités, et le monde de l'éducation n'échappe pas à ce constat : en réponse à l'enquête ayant précédé chaque formation que j'ai pu dispenser cette année, plus d'un stagiaire sur deux estimait avoir des connaissances insuffisantes sur les thématiques LGBTI en général et sur les transidentités en particulier. Au-delà de cette méconnaissance, on peut constater l'apparition de discours alarmistes au sujet des transidentités. Assez vite après ma propre transition en 2018, j'ai pu entendre des collègues évoquer avec stupeur des situations d'élèves transgenres dans les établissements des environs. Les propos ont vite dérivé vers l'idée d'un « phénomène de mode », d'une « lubie passagère encouragée par les réseaux sociaux » ou d'autres formulations du même acabit. L'âge était une composante importante de ce type de discours : si on comprenait que des adultes comme moi puissent entamer ce type de démarche, les élèves étaient supposément « trop jeunes pour savoir » et risquaient de prendre des décisions aux « conséquences irréversibles ». Les détransitions, c'est-à-dire les situations où une personne interrompt sa transition pour revenir au genre qui lui a été assigné, sont aussi facilement brandies comme un épouvantail pour faire preuve de prudence et enjoindre les jeunes à reporter leur désir de transition ou dissuader leurs parents de les accompagner.

Dans les faits, comme rappelées précédemment, les transidentités concernent un faible pourcentage d'individus. Si on s'intéresse à eux, et en particulier aux personnes d'âge scolaire, une étude<sup>13</sup> menée par l'Académie Américaine de Pédiatrie ayant pour objet le

<sup>13</sup> Gender identity five years after social transition  
(<https://publications.aap.org/pediatrics/article/150/2/e2021056082/186992/Gender-Identity-5-Years-After-Social-Transition>).

suivi sur cinq ans d'une cohorte de jeunes personnes transgenres montre la persistance d'une identité de genre différente de celle assignée chez 97,5 % d'entre eux cinq ans après le début de leur transition sociale. Si on évoque les détransitions, une autre étude menée par le docteur Jack Turban, psychiatre de l'université de Stanford<sup>14</sup> apporte un éclairage intéressant sur leurs motivations : chez les personnes ayant initié une détransition, 82,5 % d'entre elles évoquent une cause externe pour avoir renoncé à poursuivre leur transition. Parmi ces causes, la pression de l'entourage familial, amical ou professionnel ou encore le regard négatif de la société en général figurent en bonne place parmi les raisons ayant motivé ce retour en arrière. Ces détransitions sont d'ailleurs temporaires pour une bonne partie d'entre elles, avec une reprise de la transition plus tard.

La question des réseaux sociaux ou de la «contagion sociale» qui pousseraient de jeunes personnes à transitionner a aussi été passée à la loupe par l'Académie Américaine de Pédiatrie dans une étude récente<sup>15</sup> incluant plus de 90.000 individus. Celle-ci réfute clairement l'hypothèse de la contagion sociale, en particulier l'existence d'une «dysphorie de genre à apparition rapide» qui pousserait de jeunes personnes, notamment assignées femmes à la naissance, à entamer une transition très rapidement. C'est pourtant cet argument qui est régulièrement brandi par des groupes conservateurs qui, sous couvert d'appel à la prudence, s'opposent farouchement aux transitions de genre chez les adolescents et jeunes adultes. Il ne faut jamais perdre de vue que dès qu'on aborde les thématiques LGBTI, les discours conservateurs et moralistes émergent rapidement et l'argument de la «protection des enfants» est vite invoqué pour clore au plus vite les réflexions. Pourtant, si on prend réellement à cœur l'idée de protéger les enfants, on peut se pencher sur les résultats des études menées par l'Académie Américaine de Pédiatrie<sup>16</sup> ou de l'Académie Américaine de Psychiatrie Infantile<sup>17</sup> qui démontrent que des enfants et adolescents ayant pu réaliser une transition sociale et étant soutenus par leur famille présentent un risque de suicide et des taux de dépression et d'anxiété sociale comparables à celles de la moyenne nationale chez les individus de leur âge, là où ceux qui n'ont pas accès à une transition sociale présentent des indicateurs de risques beaucoup plus élevés que la moyenne.

En tout état de cause, s'il me paraissait important d'apporter quelques réponses documentées aux discours trop souvent entendus dès qu'on parle des transidentités chez les adolescents, je souhaite rappeler ce que j'ai pu écrire plus tôt : en tant que professionnels de l'Éducation nationale, nous n'avons pas à intervenir dans la réflexion sur l'identité de genre d'un élève. Notre rôle n'est ni d'encourager, ni de décourager, mais bien d'accueillir et d'accompagner les élèves qui vivent ces situations. Ni plus ni moins.

En revanche, il est tout à fait compréhensible que le sujet interpelle les personnels, et si des questions ou des réserves autour des transidentités font surface au sein d'une équipe pédagogique, il est possible d'envisager l'intervention de la personne chargée des luttes contre les discriminations au niveau du rectorat ou de faire appel à une association LGBT intervenant dans le secteur de l'établissement. En tant que bénévole associative, mais surtout en qualité d'experte associée au rectorat de Nancy-Metz sur les questions LGBT, j'ai pu animer plusieurs rencontres avec des équipes pédagogiques afin de ré-

14 Factors Leading to «Detransition» Among Transgender and Gender Diverse People in the United States: A Mixed-Methods Analysis (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33794108/>).

15 Sex Assigned at Birth Ratio Among Transgender and Gender Diverse Adolescents in the United States (<https://publications.aap.org/pediatrics/article/150/3/e2022056567/188709/Sex-Assigned-at-Birth-Ratio-Among-Transgender-and>).

16 Mental Health of Transgender Children Who Are Supported in Their Identities (<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4771131/>).

17 Mental Health and Self-Worth in Socially Transitioned Transgender Youth (<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5302003/>).

pondre aux interrogations des professionnels présents. L'un de ces temps d'échanges, dans un collège, avait été organisé en présence de l'élève concerné et de sa famille au sein d'une démarche globale de l'établissement pour s'assurer que l'accompagnement de l'élève se déroule au mieux. Ce type d'initiative présente un grand intérêt, car elle permet de faire avancer tout le monde sur le sujet tout en présentant à la famille et à l'élève le visage d'un établissement mobilisé pour lui garantir de vivre son identité et sa scolarité dans la plus grande sérénité.

Je ne peux terminer cet article sans exprimer ce qui me semble être le point le plus important lorsqu'on aborde les transidentités : si on peut être facilement tenté de vouloir les ramener à un sujet intellectuel sur lequel débattre et dissenter longuement – ce dont ne se privent malheureusement pas les médias et les groupes d'opinions - il ne faut jamais perdre de vue qu'on parle en réalité de personnes qu'on ne peut certainement pas résumer à leur simple « étiquette » transgenre. Permettre à nos élèves transgenres, qui sont avant tout des élèves, de vivre pleinement leur scolarité et leur adolescence en les accueillant tels qu'ils, elles ou iels sont, c'est favoriser leur bien-être psychologique, et *in fine* les installer dans des conditions bénéfiques à leur réussite éducative. Mais plus encore, c'est l'occasion pour tous les usagers de l'école de vivre aux côtés de personnes transgenres, de sortir des représentations stéréotypées et d'apprendre à faire société ensemble.